

UNION INTERPARLEMENTAIRE



INTER-PARLIAMENTARY UNION

**Association des secrétaires généraux des parlements**

**CONTRIBUTION**

**de**

**M. Philippe SCHWAB**  
**Secrétaire général de l'Assemblée fédérale**

**au débat général sur**

**« Les relations entre le monde académique et  
les parlements »**

**Genève,  
mars 2024**

Pour comprendre la relation entre le monde académique et le Parlement suisse, il faut d'abord se pencher sur les principales caractéristiques du dispositif institutionnel. Comme vous le savez peut-être, l'Assemblée fédérale, le Parlement suisse, est un « parlement à temps partiel » : ses membres continuent d'exercer leur métier en parallèle de leur carrière politique. Les parlementaires, issus de milieux professionnels variés, mettent à profit leur expertise professionnelle dans le cadre du processus législatif. La Suisse est fière de ce système, qui se fonde sur une rationalisation de la bureaucratie et se distingue ainsi par son efficacité et sa rentabilité. Ainsi, en suivant la logique du système suisse, les membres du monde académique devraient, eux aussi, être représentés au Parlement et pouvoir ainsi apporter leurs connaissances dans le cadre des processus législatifs. Par le passé, c'était souvent le cas, notamment des professeurs de droit. Toutefois, depuis quelques années, nous assistons à une professionnalisation croissante du Parlement : les parlementaires exercent toujours plus souvent leur mandat à temps plein, et le monde académique est de moins en moins représenté au sein de l'Assemblée fédérale.

En dépit de cette évolution, la collaboration institutionnelle entre l'Assemblée fédérale et le monde académique en matière de processus législatif reste moins développée que dans d'autres parlements (comme les parlements britannique [*Parliamentary Office of Science and Technology (POST)*], [*House of Commons Library*], européen [*think tank*], allemand [*Analyses*] et autrichien [*Fachinfos*]). Si l'Assemblée fédérale ne bénéficie pas d'une unité de recherche ou d'un groupe de spécialistes internes à son administration, elle dispose toutefois de différentes possibilités pour consulter les milieux scientifiques lors de ses délibérations sur un projet de loi. Parmi celles-ci, on peut notamment citer :

**Les auditions** : avant de débattre de projets de loi complexes, les commissions auditionnent des représentants et représentantes de groupes d'intérêts, ainsi que des scientifiques à la pointe de leur domaine. En règle générale, ce sont les secrétariats des commissions, ou les membres de celles-ci, qui suggèrent quelles personnes auditionner. Ces personnes sont choisies en fonction de leur expertise, et non pas de l'institution qu'elles représentent.

**Les mandats de recherche** : les commissions et les délégations disposent aussi d'un budget pour commander des recherches à l'externe (le plus souvent sous forme d'avis de droit).

**Le Contrôle parlementaire de l'administration, ou CPA** : le CPA est le service d'évaluation de l'Assemblée fédérale. Il réalise, sur mandat des Commissions de gestion, des études concernant la légalité, l'opportunité et l'efficacité des activités des autorités fédérales. Il peut en outre, à la demande d'autres commissions parlementaires, évaluer l'efficacité de mesures mises en place par la Confédération.

Le système suisse prévoit des **procédures de consultation bien établies** lors de la phase préparatoire. Les parties intéressées, monde académique compris, sont invitées à donner leur avis sur les projets législatifs prévus. Par ailleurs, le gouvernement consulte en général lui aussi des membres de la communauté académique lorsqu'il élabore des textes de loi.

**Les postulats** constituent un autre instrument permettant aux parlementaires de demander au gouvernement de mener, ou plutôt de commander, des recherches sur un sujet précis.

Au niveau des Services du Parlement, l'administration parlementaire, nous collaborons notamment avec la Fondation **Bourses politique et science**. Depuis 2002, deux bourses sont accordées chaque année à des jeunes universitaires, qui travaillent durant une année au sein des Services du Parlement, généralement au sein d'un ou de plusieurs secrétariats de commission.

Les institutions académiques suisses ont mis en place plusieurs réseaux pour s'assurer que les découvertes scientifiques soient intégrées au processus politique, par exemple le réseau [swiss academies of arts and sciences](#), qui publie régulièrement des synthèses ou des communiqués sur divers sujets. En dehors de la communauté académique, des groupes de réflexion, des associations, ainsi que des instituts de recherche privés sont également consultés par les décideurs et décideuses politiques. Selon le domaine, il est difficile d'établir une séparation claire entre recherche académique et recherche non académique. Il existe notamment un grand nombre de forums informels destinés à l'échange entre scientifiques et responsables politiques, comme le [Franxini Hive](#) du groupe Reatch!, la [Geneva Science Policy Interface](#), soutenue par plusieurs universités et instituts de recherche, et le [Think Tank Hub](#) du Forum de politique étrangère, sans oublier le [Geneva Science and Diplomacy Anticipator](#), qui, avec le soutien du canton et de la ville de Genève ainsi que celui de la Confédération, œuvre en faveur d'une coopération internationale en matière de politique et de recherche concernant les enjeux mondiaux de demain, et encourage les échanges entre science, politique et diplomatie. Il convient également de mentionner que les parlementaires ont la possibilité de participer à des séminaires de formation avec des spécialistes, organisés par des universités, comme la [Swiss School of Public Governance](#).

Certains sujets se prêtent mieux que d'autres à une coopération entre milieux scientifiques et politiques : durant la pandémie de COVID-19 notamment, le monde politique a commencé à davantage prendre en compte la parole scientifique (par exemple au sein de groupes de travail ou d'organes consultatifs). Nombreux sont les appels à une coopération plus étroite entre science et politique sur les questions liées au changement climatique, par exemple. Ainsi, en 2022, près de trente scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont rencontré des parlementaires pour envisager des solutions possibles à la crise climatique.

Pour clore sur une note positive, l'Assemblée fédérale a décidé dernièrement d'**augmenter les ressources des secrétariats de commission**, afin qu'ils puissent encore mieux soutenir les parlementaires lors de l'élaboration des projets de loi. Là aussi, il pourrait être judicieux que les Services du Parlement servent de pont avec la communauté académique et présentent aux commissions les dernières découvertes scientifiques d'une manière adaptée aux responsables politiques.

### **En conclusion,**

- 1) La recherche au sein des Services du Parlement est moins intense que dans d'autres pays, d'une part en raison de l'organisation particulière du Parlement suisse, et d'autre part en raison de l'expertise professionnelle des parlementaires.
- 2) En Suisse, les procédures législatives sont fortement tributaires des contributions de groupes d'intérêts, comme les organisations de la société civile ou des secteurs économiques. Les mécanismes mis en place pour inclure ces groupes, en particulier durant la phase préparatoire, sont très développés et respectent les principes d'une prise de décision fondée sur des données factuelles. À cet égard, le monde académique est traité comme d'autres groupes d'intérêts.
- 3) Au cours de la phase parlementaire, les commissions recourent largement aux auditions et demandent l'avis de spécialistes externes pour évaluer des projets de loi complexes.